

# ANGLARDS DE SALERS

## Séance du 8 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 27 février 2024, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

### **Etaient présent :**

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Daniel TREMEE, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Nadine FAUCHER, Madame FOURNIVAL Françoise, Thomas FAGEOLE

Absents excusés : Madame Sandrine CHAZOULE ayant donné pouvoir à André BESOGNE, Madame Brenda WALTER ayant donné pouvoir à Nadine FAUCHER, Monsieur Sébastien SIMON ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024**

### Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

---

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée le Budget prévisionnel communal 2024.  
Le Budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 012 577.50 € dont 83 600.00 € de virement à la section investissement.  
Le Budget d'investissement 2024 s'équilibre à hauteur de 612 040.04 €

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée le Budget Prévisionnel Lotissement 2024.  
Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 84 756.97 €  
Le budget d'investissement 2024 s'équilibre à hauteur de 78 756.97 €

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire procède au vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024, il est proposé de maintenir les taux d'imposition soit :

TH : 11.40 %

TFB : 36.76 %

TFPNB : 64.57 %

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 21h30